



CENTRE DE RÉFÉRENCE DES MALADIES VECTORIELLES À TIQUES (CRMVT) - MALADIE DE LYME

Le centre de référence de la maladie de Lyme (CRMVT) a pour mission l'expertise, la formation des professionnels de santé, la communication sur les maladies et les vecteurs, et la recherche. Les patients suspects de maladies vectorielles à tiques sont adressés par leur médecin en recours pour une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire formée.



Les maladies vectorielles à tiques sont des maladies infectieuses (bactériennes, virales ou parasitaires) transmises lors d'une pique de tique. Ces maladies recouvrent des symptomatologies diverses. Un diagnostic rapide et une prise en charge adaptée permettent la guérison de ces maladies.

Certaines situations sont néanmoins complexes, avec des difficultés de prise en charge. Ces difficultés peuvent porter sur le diagnostic (s'agit-il d'une maladie vectorielle à tiques encore active, ou au stade de séquelles ? S'agit-il d'un autre diagnostic ?) ou sur le traitement. L'optimisation du parcours de soin des personnes concernées est alors essentielle : l'équipe pluridisciplinaire du centre de référence apporte son expertise dans le diagnostic et la prise en charge.

Organisation

<https://www.chu-rennes.fr/je-cherche/prise-en-charge-specifique/centre-de-referance-des-maladies-vectorielles-a-tiques-crmvt-maladie-de-lyme-685>

La prise en charge des patients suspects de maladies vectorielles à tiques doit s'organiser de façon adaptée à la complexité de la situation, et de manière graduée.

Le parcours du patient privilégie les soins de proximité, en premier lieu auprès du médecin traitant. Dans les situations ne répondant pas à un traitement de première ligne, le patient est adressé au centre de compétence hospitalier le plus proche où une approche pluridisciplinaire est proposée.

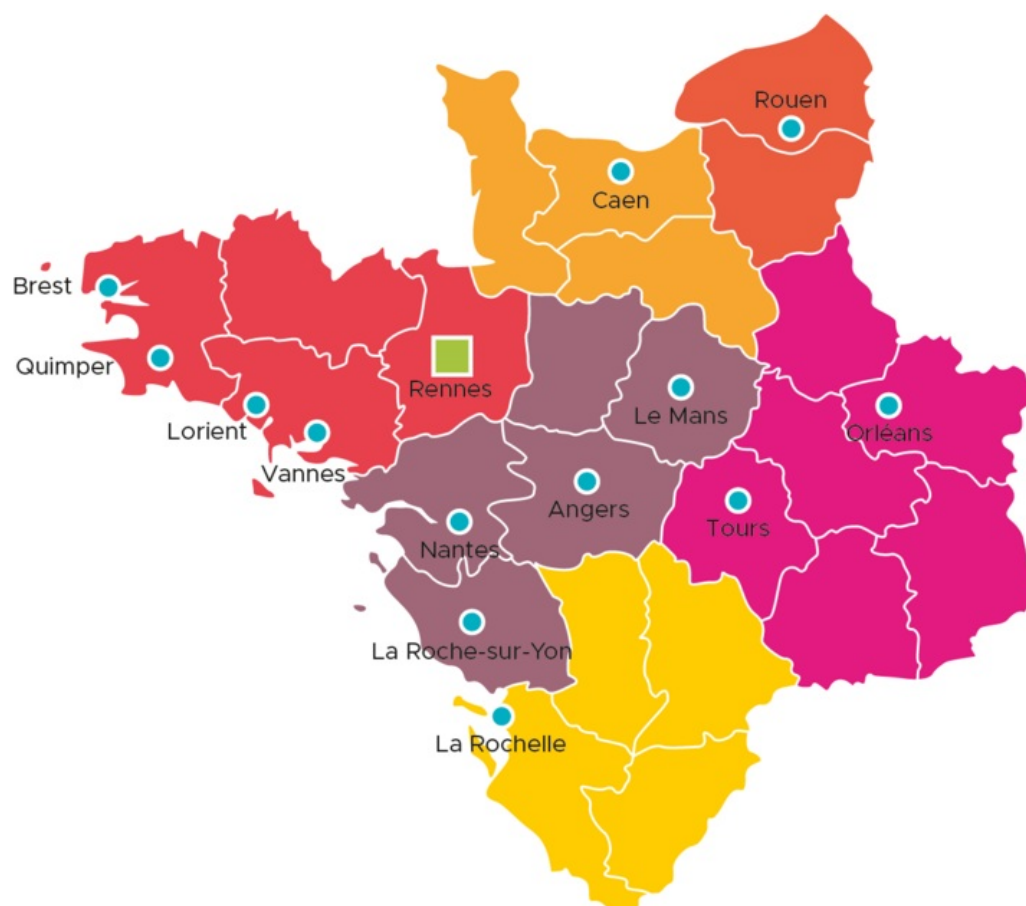
13 centres de compétences participent à cette activité et sont labellisés :CHU Angers, Brest, Caen, Nantes, Rouen, Tours ; Hôpitaux de La Rochelle, La Roche s/ Yon, Le Mans, Lorient, Orléans, Quimper, et Vannes.

Le centre de référence du CHU de Rennes propose une aide à la prise en charge des patients suspects de maladies vectorielles à tiques dans les situations les plus complexes, lorsque la prise en charge antérieure n'a pas permis de résoudre les difficultés :

> les patients pourront être reçus par un médecin spécialiste du centre de référence, en consultation, hospitalisation de jour, ou hospitalisation conventionnelle, selon les contextes.

> une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) est organisée tous les mois avec l'ensemble des centres de compétence, pour présentation des dossiers difficiles par leur médecins référents du centre de compétence et l'optimisation de la prise en charge.

Lors de ces recours, le centre de référence propose une prise en charge spécifique, au sein de la filière de soins au plus proche du domicile des personnes concernées quand cela est possible. La participation à des protocoles de recherche pourra être proposée.



L'objectif principal est d'améliorer la prise en charge du patient, en assurant la cohérence de son parcours, ainsi que la pertinence et la qualité des soins dispensés à chaque niveau de prise en charge.

Les missions associées:

coordonner et participer à des travaux de recherche pour améliorer les connaissances et la prise en charge de ces maladies,
partager l'information avec les usagers, en renforçant les mesures de prévention,
assurer la formation des professionnels de santé sur les maladies vectorielles à tiques,
structurer un réseau inter-régional diagnostique et de prise en charge.

Nous contacter

Pour les médecins prenant en charge un patient suspect de maladies vectorielles à tiques, dont le diagnostic et/ou la prise en charge nécessitent un avis spécialisé, il est nécessaire d'orienter en premier lieu le patient vers le centre de compétence hospitalier le plus proche du domicile du patient (cf liste supra).

Pour les médecins des centres de compétences souhaitant soumettre un dossier pour avis multidisciplinaire au centre de référence du CHU de Rennes, la demande doit être transmise par courriel : CRMVT@chu-rennes.fr.

Pour les demandes d'avis téléphoniques (ligne réservée aux professionnels de santé) : 02 99 28 97 61

Pour les usagers, des renseignements peuvent être donnés par le secrétariat du service de Maladies Infectieuses et Réanimation Médicale (02 99 28 42 38). Un courrier médical doit être joint pour toute demande de consultation.

Pour en savoir plus, consultez le site internet du CRMVT : www.crmvt.fr

VOIR
AUSSI

- France 3 - La maladie de Lyme
- Borréliose de Lyme: Santé Publique France
- HAS - guide de parcours de soins structuré en cas de suspicion de la maladie de Lyme
- HAS - Recommandations "Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques", 2025

EN SAVOIR
PLUS

- Consultez le site internet du CRMVT
- Voir la chaîne Youtube du CRMVT

CONTACT

Adresse :

CHU Rennes - Hôpital Pontchaillou
Village médical pavillon Louise Bodin
Service des maladies infectieuses et réanimation médicale
CRMVT
2, rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 9

Courriel :

crmvt@chu-rennes.fr

Tél. :

[02 99 28 95 64](tel:0299289564)